

Parallèlement aux progrès technologiques, l'urbanisation du Canada et la hausse des revenus de sa population ont suscité d'importantes modifications dans le secteur du conditionnement et de la distribution des denrées alimentaires. Les coûts de transport, de traitement, d'emballage et de vente au détail se sont beaucoup accrus, si bien que le prix des produits agricoles à leur départ de la ferme représente une proportion de plus en plus faible de leur prix au niveau de la consommation finale. Lorsqu'on ajoute les frais de conditionnement et de distribution aux coûts des facteurs de production d'origine extérieure à la ferme, on constate que sur chaque dollar dépensé par le consommateur en achats d'aliments, la part qui constitue la rémunération de l'investissement foncier, du travail et du capital de l'exploitant agricole ne s'élève guère plus qu'à 10 %. Le gros de l'activité économique qu'exige la mise des produits alimentaires à la portée du consommateur s'exerce hors des fermes et fournit ainsi de l'emploi aux travailleurs urbains.

Néanmoins, l'agriculteur continue de jouer un rôle-clé. Dans une industrie dispersée sur des dizaines de millions d'hectares, les défis sont considérables et le succès des efforts mis en œuvre pour relever ces défis dépend en définitive de la compétence, des qualités d'initiative, du processus décisionnel et de la coopération de dizaines de milliers d'exploitants de fermes.

Le Canada exporte une grande partie de sa production agricole. Ce sont les céréales, surtout le blé, et les oléagineux qui revêtent le plus d'importance dans ses exportations de produits d'origine agricole. En 1982, il a vendu sur les marchés extérieurs pour presque \$6 milliards de céréales et de graines oléagineuses (\$4,3 milliards en blé), soit l'équivalent de 32 % du total des recettes monétaires brutes que les agriculteurs canadiens ont touchées cette année-là.

Le rôle des administrations fédérale, provinciales et municipales s'est révélé décisif pour la recherche, le travail de vulgarisation, la réglementation du crédit, l'inspection, le développement harmonieux des collectivités rurales et la prestation de multiples services aux exploitants agricoles. Vis-à-vis de l'agriculteur, les pouvoirs publics ont exercé une action persuasive et intime, en raison de la nature extrêmement éparse de cette industrie et de la taille très restreinte de ses premières exploitations individuelles. L'agriculture était si essentielle à l'essor de la nation qu'on ne pouvait lui laisser prendre de l'expansion au petit bonheur.

Dès le début de la colonisation, les cultivateurs et leurs épouses se sont rendu compte que seule une action concertée pouvait répondre à leurs besoins d'ordre économique, social et professionnel. Ces pionniers de l'industrie agricole n'ont pas hésité, par exemple, à s'unir pour presser le pouvoir public d'adopter des lois et des mesures pertinentes; ils ont également pris l'initiative de se grouper pour former leurs propres coopératives de marketing et d'approvisionnement; pour s'entraider à acquérir, en matière

d'économie domestique, les connaissances et les aptitudes absolument indispensables à leur survie dans un milieu nouveau et souvent inhabituel; pour prendre action devant les tribunaux lorsque leurs droits étaient menacés, et pour conjuguer leurs efforts en vue d'améliorer les élevages, les méthodes culturelles et la production de semences.

Si les cultivateurs ont éprouvé dès le départ le besoin de s'organiser entre eux, c'était non seulement en vue d'apprendre à mieux accomplir chacun leur tâche, mais également pour se protéger contre toute exploitation abusive et toute instabilité préjudiciable de l'économie. En se groupant, ils cherchaient aussi à obtenir la mise en place d'une réglementation judicieuse et de services coordonnés d'inspection pour le classement des produits agricoles, le contrôle de leur qualité et la protection des élevages contre les maladies infectieuses.

Les organisations d'agriculteurs au Canada ont une histoire longue, complexe et souvent dramatique. Même aujourd'hui, certains problèmes et sujets de controverse liés à l'industrie agricole persistent et soulèvent encore beaucoup d'émotion. À cet égard, le débat aussi ardu qu'effervescent qu'a fait naître la décision du gouvernement fédéral de refondre sa politique du transport des céréales de l'Ouest et de réviser les taux statutaires du Pas du Nord-Ouest est tout à fait typique.

À mesure que le nombre et la proportion d'agriculteurs régressaient, la vocation des groupements agricoles a connu de nombreux changements. Lorsque les agriculteurs formaient un pourcentage élevé de la population canadienne et que leurs problèmes d'isolement avaient plus d'acuité, les groupements agricoles intervenaient plus activement qu'aujourd'hui dans le domaine de la politique sociale en général, notamment sur le plan de l'éducation des adultes, de la radiodiffusion et des soins de santé. Au niveau fédéral en particulier, leur action s'est amenée dans ces secteurs pour se concentrer davantage sur les préoccupations d'ordre strictement agricole. Toutefois, ce changement d'orientation est moins marqué au niveau provincial, et encore moins au niveau municipal.

La Fédération canadienne de l'agriculture pour laquelle l'auteur du présent article a travaillé de nombreuses années, regroupe des organismes agricoles de chaque province du Canada, sauf Terre-Neuve. Bien qu'elle soit l'unique regroupement assez complet des organismes agricoles canadiens, elle ne les représente pas tous entièrement. Le vocable «organisme agricole» est un terme générique qui embrasse l'important ensemble de coopératives de commercialisation et d'approvisionnement appartenant en propre à des agriculteurs, aussi bien que les unions d'agriculteurs en général et les associations de mise en marché spécialisées. L'organisation démocratique des exploitants agricoles du Canada se caractérise par une diversité qui reflète la complexité des points de vue et des intérêts de leur industrie.

— DAVID KIRK